



Fédération culturelle
canadienne-française

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

2 août 2019

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement investisse 3 millions de dollars sur 2 ans pour élaborer un cadre d'action national sur les meilleures façons de développer, soutenir et promouvoir les arts et la culture au Canada et à l'étranger.

Recommandation 2

Qu'un Observatoire national sur les arts et la culture soit créé au sein de Statistique Canada en soutien à la recherche et au développement des pratiques, en plus de la collecte et l'analyse des données relatives à la situation de l'espace culturel et artistique canadien et les impacts de sa contribution au développement économique et social au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, que Statistique Canada bénéficie d'un financement additionnel de 2 millions par année en continu pour la mise en place de cette équipe spécialisée.

Recommandation 3

Que le gouvernement s'engage à maintenir et à assurer le financement adéquat et stable de nos institutions artistiques et culturelles pour soutenir le plein continuum de la création artistique au Canada, accroître l'accès des communautés locales à la culture et faire rayonner l'identité canadienne ici et ailleurs dans le monde. Ce faisant, que l'engagement d'accroître le financement du Conseil des arts prévu jusqu'en 2021 soit maintenu et en continu.

Recommandation 4

Que le gouvernement modifie sa législation pour que les entreprises étrangères qui font des affaires au Canada grâce à Internet perçoivent la TPS/TVH sur leurs biens et services taxables vendus au Canada, qu'il s'agisse de biens tangibles ou intangibles.

Préambule

Les recommandations avancées dans ce mémoire sont fondées sur la conviction profonde que les arts et la culture sont un moteur de développement économique et social.

Cela est encore plus fondamental et vrai lorsqu'il s'agit d'appuyer le développement et de favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Les arts et la culture sont déterminants de l'identité et de la vitalité de la francophonie canadienne et acadienne.

Le *Plan d'action pour les langues officielles* (2018) du gouvernement consacre cet état de fait en faisant des investissements en arts et culture un pilier de sa stratégie. Les récentes consultations du gouvernement visant à alimenter le processus de modernisation de la *Loi sur les langues officielles* ont fait ressortir la nécessité de remédier à l'absence du concept de la culture, indissociable de la langue, pour camper son importance fondamentale dans la loi. Les exercices de révision législative entamés au cours des deux dernières années au sujet des droits d'auteurs, de la radiodiffusion et des télécommunications, pointent dans la même direction : le gouvernement du Canada doit renforcer la cohérence de ses actions et l'impact de ses investissements pour renforcer l'identité culturelle canadienne.

C'est dans cette perspective que la FCCF s'avance auprès du Comité permanent des finances afin de lui demander, à l'instar des politiques existantes dans des disciplines précises telles le livre et le film, d'appuyer l'idée du codéveloppement d'un cadre d'action national sur la culture.

La FCCF est la voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne. Son réseau rassemble treize organismes œuvrant au développement culturel et artistique dans onze provinces et territoires du Canada, sept regroupements nationaux en théâtre, en littérature, en chanson-musique, en arts visuels et médiatiques, un regroupement de réseaux de diffusion et une alliance de radios communautaires.

Dans le présent mémoire, le terme « francophonie canadienne et acadienne » désigne l'ensemble des communautés francophones en situation minoritaire au Canada.

Notre président, Martin Théberge, souhaite comparaître devant le comité dans le cadre des consultations prévues cet automne en préparation du budget 2020.

Recommandation 1

Que le gouvernement investisse 3 millions de dollars sur 2 ans pour élaborer un cadre d'action national sur les meilleures façons de développer, soutenir et promouvoir les arts et la culture au Canada et à l'étranger.

Justification

Les arts et la culture agissent directement sur l'affirmation identitaire d'un pays en plus de contribuer au mieux-être des individus. Ils sont aussi des moteurs de développement économique et social, ils créent de l'emploi et agissent sur la qualité de vie des citoyens.

Action

Que Patrimoine canadien soit mandaté pour mener cet exercice en partenariat avec l'ensemble des institutions artistiques et culturelles au pays ainsi que les composantes artistiques et culturelles de la société canadienne, les provinces, les territoires, les municipalités et qu'en découle un plan d'action national en matière de culture.

Coût estimé

3 millions sur 2 ans pour mener à bien l'exercice de codéveloppement menant à l'élaboration du cadre d'action national en matière de culture.

Bénéficiaires

Industries culturelles, institutions artistiques et culturelles, organismes de services aux arts et de développement culturel, provinces, territoires et municipalités, ainsi que la population canadienne, qui bénéficient du dynamisme artistique et culturel au pays et à l'étranger.

Impacts

Ce cadre d'action national en matière de culture permettrait :

- ✓ d'intégrer la culture dans la prise de décisions politiques et d'assurer son financement adéquat et continu en fonction de visées stratégiques préétablies;
- ✓ de positionner ce secteur important de l'économie canadienne qui emploie près de 800 000 personnes et dont le PIB excédait les 53 milliards de dollars en 2016 (2,8% du PIB canadien), afin de lui permettre de se démarquer face aux réalités de l'ère numérique;
- ✓ d'adopter des mesures fiscales, sociales et économiques qui reconnaissent et favorisent la pleine contribution des artistes à l'économie canadienne;
- ✓ de développer des modèles d'affaires innovants qui assurent une croissance des économies locales et la création d'emplois de qualité; et
- ✓ de mettre de l'avant le savoir-faire et la créativité au pays et permettre au Canada de se démarquer et de protéger sa souveraineté culturelle.

Recommandation 2

Qu'un Observatoire national sur les arts et la culture soit créé au sein de Statistique Canada en soutien à la recherche et au développement des pratiques, en plus de la collecte et l'analyse des données relatives à la situation de l'espace culturel et artistique canadien et les impacts de sa contribution au développement économique et social au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, que Statistique Canada bénéficie d'un financement additionnel de 2 millions par année en continu pour la mise en place de cette équipe spécialisée.

Justification

Certains outils statistiques existent au sein de Statistique Canada notamment le Compte satellite de la culture et un Cadre conceptuel pour les statistiques de la culture, mais ils comportent leurs limites. Au-delà de la cueillette de données sur les activités en cours, il faut pouvoir stimuler la recherche et le développement de nouvelles pratiques.

De nouvelles méthodes s'avèrent nécessaires pour mesurer la métamorphose rapide des créateurs de la culture, des publics et des participants.

Le développement de nouveaux outils électroniques qui agissent comme produits d'accès aux médias pour les consommateurs, la croissance de nouveaux types de produits de la culture et le changement constant des possibilités pour les personnes à titre de créateurs exige de nouveaux outils de mesure et une analyse créative.

La mise en place d'un Observatoire avec des ressources dédiées permettrait de mieux orienter les nouvelles approches et de fournir aux organismes du secteur artistique et culturel les moyens de mieux mesurer leur impact et les effets structurants de leurs actions. Il sera à même d'agir sur le développement social et économique de l'ensemble des communautés au pays, incluant celles issues de la francophonie canadienne et acadienne.

Coût estimé

2 millions de dollars par année en continu, sans compter les revenus autonomes potentiels générés sur la base d'un recouvrement des coûts pour des travaux statistiques réalisés pour différents clients internes et externes.

Bénéficiaires

Industries culturelles, organismes de services aux arts et de développement culturel en francophonie canadienne, bailleurs de fonds, ainsi que la population canadienne, qui auront accès à des données fiables sur le dynamisme artistique et culturel au pays.

Impacts

Un tel observatoire, doublé des capacités d'un centre d'innovation économique et social, permettra de mieux comprendre et tirer profit de l'apport du secteur des arts et de la culture comme moteur de développement et de création d'emplois, et permettra d'apprécier l'impact des investissements du gouvernement ici et à l'international.

Recommandation 3

Que le gouvernement s'engage à maintenir et à assurer le financement adéquat et stable de nos institutions artistiques et culturelles pour soutenir le plein continuum de la création artistique au Canada, accroître l'accès des communautés locales à la culture et faire rayonner l'identité canadienne ici et ailleurs dans le monde. Ce faisant, que l'engagement d'accroître le financement du Conseil des arts prévu jusqu'en 2021 soit maintenu et en continu.

Justification

La FCCF, son réseau national et ses partenaires, ont salué haut et fort la décision du gouvernement, en 2016, de doubler le budget du Conseil des arts du Canada (CAC). Un choix visionnaire. Il s'agissait, comme l'ont repris plusieurs, du plus important réinvestissement dans les arts et la culture, au Canada, depuis 30 ans et dans tout le G7.

À l'instar du CAC, il faut protéger et garantir le financement adéquat et stable de l'ensemble des institutions canadiennes, dont la Société Radio-Canada, l'Office national du film, le Centre national des arts, Téléfilm Canada et les programmes de Patrimoine canadien, qui appuient le plein continuum des arts et de la culture au pays.

Sachant que le secteur artistique et culturel est essentiel à une croissance économique inclusive et qu'il renforce la compétitivité du Canada sur la scène internationale, il faut investir dans nos institutions culturelles canadiennes pour structurer l'appui au développement de contenu canadien et favoriser le plein continuum artistique, depuis la création jusqu'à la diffusion.

Recommandation 4

Que le gouvernement modifie sa législation pour que les entreprises étrangères qui font des affaires au Canada grâce à Internet perçoivent la TPS/TVH sur leurs biens et services taxables vendus au Canada, qu'il s'agisse de biens tangibles ou intangibles.

Justification

Cette recommandation fait écho à celle de la [Coalition pour la culture et les médias](#).

[Dans un rapport publié ce printemps](#), le vérificateur général du Canada (VG) rapporte que sur 60 pays sondés par l'OCDE, le Canada est un des deux seuls pays à ne pas avoir encore agi pour adapter son régime de taxation à l'économie numérique. Le VG ajoute que le retard du gouvernement fédéral à percevoir la TPS/TVH sur les biens et services issus du commerce électronique transfrontalier entraîne une concurrence déloyale pour les entreprises canadiennes. Ce retard prive également le pays de revenus estimés à plus de 169 millions de dollars par année, selon les données publiques disponibles pour 2017.

Le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes a également recommandé, dans son [rapport sur le commerce électronique 2018](#), que le gouvernement du Canada « ... applique les taxes de vente sur les produits tangibles et intangibles vendus au Canada par des entreprises canadiennes et par des vendeurs étrangers, y compris lorsque ces ventes s'effectuent au moyen d'une plateforme de commerce électronique. »

[Le Québec et la Saskatchewan ont choisi d'aller de l'avant](#) avec une telle mesure. D'ailleurs, l'exercice a permis au Québec de mettre la main sur des recettes supplémentaires de [15,5 millions de dollars pour les trois premiers mois de l'année. C'est le double de ce qui était prévu.](#)

[Un sondage réalisé par Environics Research pour le compte de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada](#) a en effet montré que près de 80 % des Canadiens sont en faveur de l'assujettissement au régime fiscal canadien des entreprises comme Netflix, Google, Amazon et Uber.

Coût estimé

Aucun coût

Bénéficiaires

Entreprises canadiennes et la population canadienne.

Impact

La compétitivité des entreprises canadiennes sera grandement améliorée et l'équilibre entre les différents joueurs de cet écosystème sera rétabli. L'ensemble des Canadiens pourront bénéficier des recettes permettant de financer les dépenses de programmes.